

matériel comme dans l'ordre moral, l'humanité déchue a toujours trouvé dans cette science appliquée, selon l'esprit chrétien, les moyens de reconquérir jusqu'à un certain degré sa supériorité primitive.

Si nous jetons un coup-d'œil sur l'histoire des peuples, nous voyons que chaque fois qu'une agglomération d'hommes se forme dans le but de s'organiser pour durer, elle revêt du pouvoir ceux qui comprennent le mieux tous ses besoins sociaux, et le pouvoir ainsi établi, tend à communiquer au noyau d'une nation cette plasticité sociale si nécessaire à la perpétuité de l'espèce.

L'histoire de l'hygiène, dans l'ordre des temps, renferme quatre époques principales et est représentée par le prophète, le législateur, le savant et le christianisme dont les lumières font ressortir de cette science comme de toutes les autres la vérité dans toute sa splendeur. Moïse, prophète, sous l'inspiration divine, ordonne avec autorité. Lycurgue, législateur, implore l'Etat. Hyppocrate, savant, s'adresse à la raison, en étudiant les rapports des phénomènes de la nature. Le Christ fait prévaloir la spiritualité et suggère un règne en rapport avec ce but, il ordonne de respecter la vie individuelle en enseignant que l'âme de chaque homme sous son enveloppe matériel a droit aux prérogatives de l'immortalité. L'hygiène moderne ne s'adresse ni à une nation ni à une classe d'individus, mais indistinctement à tous les hommes. Venez à moi, vous qui êtes chargés, a dit le Christ. L'isolement, la séquestration des lépreux sont le principe de la prophylaxie du *Code mosaïque*. Les fréquentes ablutions encore en usage chez les Arabes étaient aussi prescrites. La prohibition des alliances n'était-elle pas une preuve convaincante que Moïse connaissait les causes de la décadence des races? En se mariant lui-même à une femme étrangère à la famille d'Israël, n'a-t-il pas reconnu le principe du croisement des races? Il connaissait l'effet de l'alimentation sur la constitution des individus comme sur le bien être d'une nation. La prohibition de la viande de porc, très souvent affectée d'une maladie analogue à la lèpre, était une sage précaution sanitaire de la loi mosaïque.